



ile de France

Devenir Infirmier à L'IFSI MGEN de La Verrière



Choisir l'Institut de formation en Soins Infirmiers du Groupe MGEN :

Pour ses valeurs humanistes et son approche holistique de la personne soignée, dans le respect de ses ressources et de ses différences.

Pour ses 50 ans d'expérience en matière de formation,

Pour sa volonté d'accompagner les étudiants jusqu'au

Diplôme d'Etat d'Infirmier Grade Licence

pour devenir des professionnels de santé compétents, responsables et autonomes.

Pour sa situation géographique qui le place dans un environnement d'études agréable, à 800 m de la Gare de La Verrière, à 40 mn de Paris et 10 mn de l'université de St Quentin en Yvelines dont il est partenaire.



IFSI MGEN
13 Avenue de Montfort
78320 La verrière
01 39 38 79 60
ifsi@mgen.fr
www.mgen.fr



IFSI MGEN La Verrière - 13 Ave de Montfort – CS 70444 – 78322 Le Mesnil St Denis cedex

Le « Campus »

Situé entre Versailles et Rambouillet, dans les dépendances du Château de La Verrière et au milieu du parc de l'Institut MGEN de La Verrière, l'IFSI accueille 240 étudiants dans un environnement style « campus » : 1 100 m² de locaux récemment rénovés et dotés d'équipements technologiques de pointe.



Les Moyens matériels

- 6 salles de cours multimédia
- 3 salles pour la formation clinique et la simulation
- Un centre de documentation
- 1 salle informatique
- Une salle « vie étudiante » pour déjeuner, échanger et/ou travailler.
- Un espace détente extérieur
- Un accès WIFI permanent
- Un parking privé
- Un accès au self de l'hôpital
- Une résidence de 60 studios



Les Moyens humains

- 1 Directrice d'Institut
- 10 Cadres de santé formateurs
- 1 responsable formation continue
- 1 Documentaliste
- 3 secrétaires
- 1 comptable
- 2 agents d'entretien
- De nombreux intervenants extérieurs

Une Formation en 3 ans pour acquérir les 10 compétences nécessaires à l'exercice infirmier et capitaliser 180 ECTS(*) correspondant à la validation des unités d'enseignement et des stages.

Répartition des enseignements & des stages

	cours	Stages	Congés
1 ^{ère} année	25 semaines	15 semaines	12 semaines
2 ^{ème} année	20 semaines	20 semaines	12 semaines
3 ^{ème} année	15 semaines	25 semaines	12 semaines

(*)European Credits Transfert System

Les Epreuves de sélection

Elles sont organisées en avril de chaque année (dossiers d'inscription disponibles à partir de fin Novembre).

Pour vous inscrire, vous devez être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Vous souhaitez vous préparer ?
Renseignez-vous sur nos « préparations concours »

Vous êtes candidat titulaire :	Vous devez passer,
<ul style="list-style-type: none">• Du Baccalauréat français,• Ou de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat,• ou d'un titre homologué au minimum au niveau IV,• Ou avez satisfait à un examen spécial d'entrée dans les universités (DAEU),• Ou du Diplôme d'Aide Médico-Psychologique et justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve d'admissibilité,• Ou êtes retenu par le jury régional de validation des acquis (JVA),• Ou êtes en classe de terminale : votre admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat.	<p>Deux épreuves d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• une épreuve écrite portant prioritairement sur le domaine sanitaire et social• une épreuve de tests d'aptitude <p>Une épreuve d'admission consistant à un entretien avec un jury.</p>
<ul style="list-style-type: none">• Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve.	<p>Un examen d'admission, consistant à une analyse écrite de 3 situations professionnelles.</p> <p><i>En cas d'admission, vous serez dispensé(e) de la validation de certaines unités d'enseignement du 1^{er} semestre. Néanmoins, la participation à tous les enseignements reste obligatoire.</i></p>
<ul style="list-style-type: none">• Titulaire d'un diplôme d'Infirmier obtenu en dehors de l'espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Helvétique	<p>Une épreuve d'admissibilité, portant sur une étude de cas clinique</p> <p>Deux épreuves d'admission : une épreuve orale (entretien) & une mise en situation pratique.</p> <p><i>En cas d'admission vous intégrerez directement en semestre 3.</i></p>
<ul style="list-style-type: none">• Vous avez validé les UE de la PACES (moyenne globale de 10/20) depuis moins d'un an au moment de l'inscription aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI• Vous êtes actuellement en PACES : votre admission définitive sera alors subordonnée à la validation de la PACES	<p>Une épreuve d'admission consistant à un entretien avec un jury.</p> <p><i>En cas d'admission, vous serez dispensé(e) de la validation de certaines unités d'enseignement du 1^{er} semestre. Néanmoins, la participation à tous les enseignements reste obligatoire.</i></p>

Le coût de la Formation

Il est composé :

- Des droits d'inscription universitaires annuels (environ 184 €)
- Des frais de scolarité annuels (570 € pour 2018/2019)
- Des frais de formation (9 000 € pour 2018/2019)

Les frais de formation sont pris en charge par le Conseil régional, si vous êtes :

Le Conseil
Régional d'Ile de
France attribue
également des
bourses d'études.

www.iledefrance.fr/fss

- élève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins,
- élève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans,
- bénéficiaire du RSA,
- Agé(e) de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire depuis plus d'un an, suivi par une mission locale,
- bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...),
- élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à la date d'entrée en formation (1)

(1) Pour les demandeurs d'emploi : Vous devrez faire une demande d'attestation d'inscription à un stage (AIS) auprès du Pôle Emploi. L'accord du Pôle Emploi devra nous parvenir impérativement avant le jour de la rentrée.

Pour les salariés du secteur privé : les droits d'inscription, les frais de scolarité et les frais de formation pourront être à la charge de l'employeur ou de l'organisme de formation continue sollicité. Une attestation d'engagement de financement sera exigée lors de l'inscription définitive en formation.

Pour les apprentis : notre partenariat avec le CFA de la Santé d'Ile de France, permet d'accéder à des contrats d'apprentissage à partir de la 2ème année de formation pour les étudiants de moins de 30 ans. Dans ce cas l'intégralité du coût de la formation est pris en charge par l'établissement de soins avec lequel vous avez signé votre contrat.

Pour les salariés du secteur privé non pris en charge dans le cadre de la formation continue, les agents publics (y compris en disponibilité), les démissionnaires de moins de 6 mois et autres situations : le montant total de la formation (droits d'inscription, frais de scolarité et frais de formation sur 3 ans) sera à votre charge.

IFSI MGEN - 13 Avenue de Montfort - 78320 La verrière
ifsi@mgen.fr - 01 39 38 79 60 - www.mgen.fr



IFSI MGEN La Verrière - 13 Ave de Montfort – CS 70444 – 78322 Le Mesnil St Denis cedex

Document non contractuel – décembre 2017-V2